



Conges de fin d'année 2008

Par **virginiek**, le **12/11/2008** à **19:48**

je travaille comme comptable dans une entreprise qui dépend de la métallurgie depuis de nombreuses années.

Je souhaite prendre en congés une semaine à Noël. Cela m'a été refusé alors que je n'ai pas de poste à responsabilité. (écritures de banque et rapprochements bancaires) . On m'autorise à prendre au plus 2 jours durant la période des semaines 52 et 01 de 2009. Cela pour la clôture du bilan qui se fait désormais au 15 janvier .
Je n'ai aucune compensation financière.

Mon employeur est-il dans ses droits ? Avons-nous droit à des compensations ?

Par **Visiteur**, le **13/11/2008** à **16:42**

bonsoir,
voir réponse faite a
Combien ai je droit au congé payer post du 12.11

Par **virginiek**, le **18/11/2008** à **19:25**

je travaille dans une entreprise privée

Par **Visiteur**, le **19/11/2008** à **18:48**

bonsoir,

désolée je me suis trompée dans le titre du post..

donc je vous fais un copié collé concernant vos congés....

l'employeur a l'initiative des départs en congés, il fixe donc lui même la date des congés.
donc il peut vous imposer de prendre vos congés quand ça l'arrange.
désolée.